



**Hôpital ophtalmique
Jules-Gonin**

Service universitaire d'ophtalmologie
Fondation Asile des aveugles

CONCEPT DE FORMATION

Concept de formation post graduée de l'Hôpital ophtalmique Jules-Gonin

Hôpital ophtalmique Jules-Gonin, Avenue de France 15, Case postale 5143, CH-1002 Lausanne

Chef de service a.i : Professeur Thomas Jona Wolfensberger

Table des matières

Abréviations utilisées :	3
Concept de formation HOJG	3
1. Informations relatives à l'établissement de formation post graduée	3
1.1. Nom de l'établissement de formation, adresse, numéro de téléphone	3
1.2. Etablissement de formation reconnu en :	3
1.3. Caractéristiques particulières de l'établissement de formation :	3
1.4. Patients	4
1.5. Réseau de formation post graduée	4
1.6. Groupement de formation post-graduée (cf. Point 1.5)	4
1.7. Coopération avec d'autres institutions	4
1.8. Nombre de postes pour les MA	4
2. Equipe médicale	5
2.1. Responsable de l'établissement de formation	5
2.2. Suppléants	5
2.3. Coordinateur de la formation post graduée	5
2.4. Autre médecins impliqués dans la formation post graduée	5
2.5. Rapport médecins en formation / médecins formateur	5
3. Mise au courant lors de l'entrée en fonction	6
3.1. Accompagnement personnel à l'entrée	6
3.2. Urgences et piquets	7
3.3. Administration	7
3.4. Assurance qualité et sécurité des patients	7
3.5. Directives spécifiques à la clinique	8
4. Contenu de la formation post graduée	8
4.1. Formation pratique	8
4.2. Formation chirurgicale	9
4.3. Formation théorique	9
4.3.2. Staff meeting du mercredi matin	10
4.3.3. Lunch Meetings du vendredi	10
4.4. Formation structurée en externe	10
4.5. Bibliothèque	10
4.6. Recherche	10
4.7. Mode d'enseignement	11
5. Evaluations	11
5.1. Evaluations en milieu de travail	11
5.2. Entretiens	11
5.3. Entretiens d'évaluations	11
5.4. Autres	11
6. Candidatures	11
6.1. Dates pour déposer une candidature	11
6.2. Adresse pour déposer une candidature	11
6.3. Documents à joindre à une candidature	12
6.4. Critères de sélection / conditions requises pour être engagé	12
6.5. Déroulement de la procédure de sélection	12
6.6. Contrat d'engagement	12
Annexe 1 – Programme cours recommandés par l'ISFM et prodigués par CHUV	13
Annexe 2 – Evaluation en milieu de travail – Mini.CEX et DOPS	14
Annexe 3 – Contrat type d'engagement MA	15
Annexe 4 – Contrat type d'engagement CdC	16

Abréviations utilisées :

HOJG : Hôpital ophtalmique Jules-Gonin
CHUV : Centre hospitalier universitaire vaudois
UNIL : Université de Lausanne
MC : Médecin cadre
MA : Médecin assistant
CDC : Chef de clinique
MPH : Médecin praticien hospitalier

Concept de formation HOJG

1. Informations relatives à l'établissement de formation post graduée

1.1 Nom de l'établissement de formation, adresse postale, numéro de téléphone

Hôpital Ophtalmique Jules-Gonin
Av. de France 15
Case postale 5143
1002 Lausanne
Tél. : 021 626 81 11
Tél. Direction médicale : 021 626 85 82
E-mail : direction.medicale@fa2.ch

1.2 Etablissement de formation reconnu en :

- Ophtalmologie : catégorie A1 (3 ans)
- Ophtalmochirurgie : catégorie A2 (2 ans)

1.3 Caractéristiques particulières de l'établissement de formation :

Hôpital universitaire d'ophtalmologie
Service d'ophtalmologie de l'Université de Lausanne.
Hôpital affilié au CHUV (Centre Hospitalier-Universitaire Vaudois)

L'Hôpital ophtalmique Jules-Gonin est organisé en pôles, composé chacun par des unités spécialisées :

- Pôle segment antérieur
 - Glaucome
 - Oculoplastique
 - Cornée, contactologie, chirurgie réfractive
- Pôle segment postérieur
 - Rétine médicale
 - Chirurgie vitréo-rétinienne
 - Rétinopathie diabétique
 - Immuno-infectiologie, uvéites
- Pôle oncologie

- Oncologie oculaire de l'adulte
- Oncologie oculaire pédiatrique
- Oculo-génétique
- Histopathologie oculaire
- Pôle SNOB
 - Neuro-ophtalmologie, Electrophysiologie
 - Strabologie et ophtalmologie pédiatrique
 - Basse vision

Policlinique et urgences

Pôle de recherche translationnelle

Prestations transverses:

Centre d'imagerie ophtalmologique, Centre d'investigation clinique

1.4 Patients

- Hospitalisés : 774/an (2015)
- Ambulatoires : 75'809/an (2015)

1.5 Réseau de formation post graduée

- Le réseau de formation post-graduée consiste du CHUV, de l'UNIL et de l'HOJG
- L'interlocuteur responsable du réseau de formation post-graduée est le chef de service a.i. de l'HOJG (Prof. T.J. Wolfensberger) secondé par un Médecin cadre de l'HOJG (Prof. F.-X. Borruat)
- Descriptif de la collaboration
 - HOJG : assure la formation pratique et théorique post-graduée en ophtalmologie et en ophtalmo-chirurgie
 - CHUV : prodigue les enseignements plus généraux recommandés par l'ISFM (éthique, sécurité des patients, droit médical, économie de la santé)
 - CHUV : formation pratique en ophtalmologie via le tournus des MA à l'antenne d'ophtalmologie du CHUV, gérée par HOJG

1.6 Groupement de formation post-graduée (cf. Point 1.5)

1.7 Coopération avec d'autres institutions

De par la diversité des sous-spécialités représentées à l'HOJG et la complémentarité du CHUV, il n'y a pas d'autres institutions qui participent, même de manière informelle, à la formation post-graduée en ophtalmologie.

1.8 Nombre de postes pour les MA

- Postes de MA à 100% en ophtalmologie : 18
- Postes de MA en tant qu'année à option : 0
- Postes de CDC à 100% : 6
- Postes de recherche : en fonction des projets et des candidats (2-4/an)

2. Equipe médicale

2.1 Responsable de l'établissement de formation

Ad interim : Thomas J. Wolfensberger, docteur en médecine, MBA, spécialiste en ophtalmologie et en ophtalmo-chirurgie FMH, Professeure associé. 100%
Coordonnées : Tél. 021 626 8307, e-mail : thomas.wolfensberger@fa2.ch

2.2 Suppléants

Suppléance assurée par un Chef de pôle

- Dr Mehrad Hamédani, Segment antérieur a.i.
Spécialiste en ophtalmologie et en ophtalmo-chirurgie FMH : 100%

2.3 Coordinateur de la formation post graduée

- Formation théorique :
 - Prof. François-Xavier Borruat, docteur en médecine, spécialiste en ophtalmologie, 100%. Tél. 021 626 86 61, e-mail : francois.borruat@fa2.ch .
- Formation chirurgicale :
 - Dre Kate Hashemi, docteur en médecine, spécialiste en ophtalmologie et ophtalmo-chirurgie, 100%. Tél. 021 626 88 66, e-mail : kattayoon.hashemi@fa2.ch

2.4 Autre médecins impliqués dans la formation post graduée

Prof. François Xavier Borruat, e-mail : francois.borruat@fa2.ch

Prof. Yan Guex-Crosier, e-mail : yan-guex-crosier@fa2.ch

Dr Mehrad Hamédani, e-mail : mehrad.hamedani@fa2.ch

Dre Kate Hashemi, email : kattayoon.hashemi@fa2

Dr Pierre-François Kaeser, e-mail: pierre-francois.kaeser@fa2.ch

Prof. Aki Kawasaki, e-mail : aki.kawasaki@fa2.ch

Dr Georges Klainguti, e-mail : georges.klaininguti@fa2.ch

Dr Lazaros Konstantinidis, e-mail : lazaros.konstantinidis@fa2.ch

Prof. Georgios Kymionis, e-mail : georgios.kymionis@fa2.ch

Dre Irmela Mantel, e-mail : irmela.mantel@fa2.ch

Dr Alexandre Moulin, e-mail : alexandre.moulin@fa2.ch

Prof. Francis Munier, e-mail : francis.munier@fa2.ch

Dre Ann Schalenbourg, e-mail: ann.schalenbourg@fa2.ch

Prof. Reinier Schlingemann, e-mail : reinier.schlingemann@fa2.ch

Dr Theodor Stappler, e-mail : theodor.stappler@fa2.ch

Prof. Thomas J. Wolfensberger, e-mail : thomas.wolfensberger@fa2.ch

Les CDC (6) et MPH (16) participent aussi à la formation post-graduée par leur supervision et coaching des MA de manière quotidienne.

2.5 Rapport médecins en formation / médecins formateur

- Médecins formateurs médicaux
 - 16 médecins cadres (14 EPT)

- 6 CDC (6 EPT)
- 14 MPH (7 EPT)
- Médecins en formation médicale
 - 18 MA
- Médecins formateurs chirurgicaux
 - 11 médecins cadres (10 EPT)
- Médecins en formation chirurgicale
 - 6 CDC

Globalement, le rapport des médecins en formation/médecins formateurs est de :

- 1 médecin en formation/1.5 médecin formateur pour la formation médicale
- 1 médecin en formation/1.6 médecin formateur pour la formation chirurgicale

Dans les Unités spécialisées, le MA est toujours sous la supervision directe d'un MC.

A la Polyclinique et aux Urgences, chaque MA est sous la supervision directe d'un CDC et, de plus, sous la supervision plus générale du médecin responsable de la Polyclinique et des Urgences (Dre Olga Kirsch).

3. Mise au courant lors de l'entrée en fonction

3.1 Accompagnement personnel à l'entrée

Les nouveaux entrants sont reçus par le chef de service qui donne les indications sur la marche du service et fait connaissance avec les MA et CDC.

3.1.1 Accueil administratif

A leur arrivée les médecins reçoivent des informations au cours de la première journée de formation. Ils ont l'occasion de rencontrer les représentants des instances administratives et de soins.

3.1.2 Encadrement

Les MA qui restent 3 ans sont affectés aux diverses unités selon un planning préétabli (cf Point 4.1) et sont donc sous la responsabilité directe du MC durant le tournus dans son unité spécialisées. Pour les MA qui restent moins de 3 ans le planning sera adapté.

3.1.3 Programme de formation intensif

Pour les MA débutants (aucune formation post-graduée préalable en ophtalmologie), un programme de formation intensif durant 1 semaine est prévu : ½ journée administrative, ½ journée information médicale de base (labo, CIOC, rencontre avec la Cheffe de service, visite des bâtiments), 3 jours de formation en ophtalmologie de base.

3.2 Urgences et piquets

Un programme de l'organisation du service d'Urgences de l'HOJG est fourni et expliqué aux nouveaux médecins. Pour une durée de formation de 3 ans comme MA, chaque médecin consacrera 8 mois pour assurer les Urgences. Ce programme respecte la limite des 50 heures de travail hebdomadaire fixé par la loi. Le MA de 1^{ère} année de formation en ophtalmologie ne commence aux Urgences qu'après 6 mois de formation.

- Urgences jours ouvrables
 - o 08h-17h : 2 médecins sur place (1 heure de pause)
 - o 17h-24h : 1 médecin sur place (1 heure de pause)
 - o 24h-08h : 1 médecin de piquet (à domicile)
- Urgences week-end
 - o 8h-16h : 1 médecin sur place (1 heure de pause)
 - o 9h-13h :
 - 1 autre médecin le samedi
 - 1 médecin appelable le dimanche
 - o 16h-24h : 1 médecin sur place (1 heure de pause)
 - o 24h-08h : 1 médecin de piquet (à domicile)
- Les Urgences sont supervisées par un CDC de piquet.
- Les Urgences chirurgicales sont supervisées par un MC.

Tout médecin de piquet (MA ou CDC) est joignable par téléphone et assure sa présence à l'HOJG en moins de 30 minutes.

3.3 Administration

Le volet administratif des tâches des MA et CDC arrivant à l'HOJG est expliqué lors de la Journée d'accueil des nouveaux employés et est assuré par les différents responsables administratifs de l'HOJG.

3.4 Assurance qualité et sécurité des patients

Un Système Electronique de Gestion des Incidents (SEGI) existe afin de permettre de signaler les dysfonctionnements, les événements graves et les accidents survenant à l'HOJG.

Un recueil des infections postopératoires et de leur traçabilité est mis en place depuis 2014, sous la responsabilité du Pr Y. Guex-Crosier

Il n'existe pas, actuellement, un contrôle électronique de la prescription de médicaments. La mise en place du dossier patient informatisé incluant un module de prescription médicale répondra à cette demande. Toutefois, le pharmacien hospitalier (Mme Caroline Mir) revoit régulièrement toutes les prescriptions médicamenteuses des patients hospitalisés.

3.5 Directives spécifiques à la clinique

Les ouvrages suivants sont recommandés pour la formation post-graduée théorique :

- Lang G.K. *Ophthalmologie* (Collection « Atlas de poche en couleur »), Georg Thieme, Stuttgart, 2002. ISBN 2-224-02732-X
- Jack J. Kanski, MD, MS, FRCS, FRCOphth and Brad Bowling, FRCS Ed (Ophth), FRCOphth *Clinical Ophthalmology - a systemic approach*.
- Basic and Clinical Science Course, American Academy of Ophthalmology (13 volumes)

4. Contenu de la formation post graduée

4.1 Formation pratique

Chaque MA suivra le même parcours de formation à l'HOJG, qui est établi pour trois ans :

- Polyclinique (8 mois total)
- CHUV (2 mois)
- Urgences (6 mois total)
- Unités spécialisées (2 mois/unité)
 - o Glaucome
 - o Neuro-ophtalmologie
 - o Strabologie et ophtalmologie pédiatrique
 - o Oncologie adulte
 - o Oncologie pédiatrique et maladies héréditaires
 - o Oculoplastique
 - o Rétine médicale
 - o Rétine chirurgicale
 - o Uvéite et infections
 - o Cornée

Les MA débutants ne participent aux Urgences de jour et aux gardes de nuit et de weekend qu'à partir du 7^{ème} mois de formation en ophtalmologie.

Les MA qui sont en formation pour une durée inférieure à 3 ans auront un programme de formation qui sera adapté.

A la fin de la 1^{ère} année de formation, le MA doit maîtriser les points suivants :

- Anamnèse générale et dirigée
- Réfraction
- Examen au biomicroscope
- Tonométrie
- Examen du fond de l'œil
- Examen de l'oculomotilité
- Examen des pupilles
- Examen du champ visuel
- Autres examens fonctionnels (Amsler, Ishihara etc.)

A la fin de la 2^{ème} année de formation, le MA doit maîtriser les points suivants :

- Laser Yag (capsulotomie, iridotomie)

- OCT, OCT-Angio, Autofluorescence
- Microscopie confocale
- Périmétrie computerisée
- Angiographie rétinienne (Fluorescéine, vert d'indocyanine)

A la fin de la 3^{ème} année de formation, le MA doit maîtriser les points suivants :

- Skiascopie
- Electrophysiologie (ERG, mERG, EOG, PEV)
- Laser Argon (panphotocoagulation, traitement des trous rétiens)
- Petite chirurgie des paupières

Lors des rotations dans les unités spécialisées, le MA est sous supervision directe du MC et a l'occasion d'assister aux opérations effectuées par le MC.

4.2 Formation chirurgicale

Pour les MA, les interventions sont listées sous le Point 4.1.

Pour les CDC, la formation chirurgicale est sous la responsabilité d'une commission de formation, gérée par la Dre K. Hashemi, et dont font partie : Prof. T. Wolfensberger, Dr M. Hamedani, plus un CDC avancé. Cette commission a pour objectif de déterminer les opérateurs aptes à superviser la formation, d'organiser la formation chirurgicale des CDCs et d'évaluer leur progression dans leur formation.

La formation chirurgicale inclut notamment des opérations de paupières, cataracte, strabisme, pathologies vitréo-rétiennes, glaucome.

En dehors de la salle d'opération, les MA et CDC peuvent acquérir une expérience chirurgicale par :

- Un wet-lab/dry-lab organisé annuellement
- Une pratique autonome en salle de chirurgie expérimentale avec yeux de porc et prothèses en résine

Le CDC commencera par l'accomplissement de gestes simples, puis, en fonction de ses capacités, des gestes plus compliqués seront effectués, jusqu'à l'acquisition de son autonomie. L'apprentissage se fait toujours sous la supervision directe d'un MC formateur. Lorsque le CDC est jugé autonome, il sera autorisé à opérer seul, après avoir discuté du cas en pré-opératoire avec le MC formateur.

4.3 Formation théorique

La formation théorique des MA et CDC est assurée par le biais de 3 voies différentes :

4.3.1. Les cours de formation post-graduée (jeudi après-midi, 14h-18h)

Ces cours sont programmés selon un plan conforme au Kanski, servant de base à l'acquisition des connaissances théoriques. Les cours couvrent toutes les spécialités de l'ophtalmologie, sont organisés par pôle et sont prodigués sur un cycle de 3 ans.

Une heure mensuelle de présentation de cas ou discussion de résultats d'examens paracliniques (angiographie rétinienne, OCT, topographie cornéenne, ERG, etc..) est organisée par un MA.

4.3.2. Staff meeting du mercredi matin (7h30-09h00)

Tous les mercredis matins, les MA et CDC doivent assister au staff meeting au cours duquel sont alternées des présentations par des médecins séniors ou des CDC, suivis d'une présentation de cas par des MA, des présentations scientifiques et des présentations d'invités extérieurs. Tous les MA doivent présenter des cas cliniques au staff meeting pendant leur formation.

4.3.3. Lunch Meetings du vendredi (13h-14h)

Journal Club, cours de statistiques, cours de réfraction, enseignement basse vision.

4.4 Formation structurée en externe

- Swiss Eye Week pour les MA de 1^{ère} et 2^{ème} année (2x 5 jours de formation théorique)
- Congrès de la SSO
- Journées des Ophthalmologues Romands (2 jours/an)
- Formation post-graduée au CHUV pour les quatre cours de formation médicale transverse recommandés par l'ISFM (Annexe 1)

De plus, chaque MA peut participer à des meetings scientifiques, à condition qu'il y présente un travail. La durée de congé supplémentaire est limité à 3 jours par année, au-delà de cette limite, le MA prend le temps supplémentaire sur ses vacances.

4.5 Bibliothèque

Notre bibliothèque met à disposition de ses usagers des revues sous formes imprimées et électroniques ainsi que des manuels spécialisés.

Une partie de la bibliothèque est dédiée à la lecture des revues avec accès à l'internet pour des recherches sur Pubmed etc.

La bibliothèque commande également pour ses usagers les articles de périodiques et les manuels non disponibles sur place.

4.6 Recherche

Chaque MA et CDC est vivement encouragé à participer à des travaux de recherche clinique et/ou fondamentale avec les Médecins cadres de l'HOJG. La rédaction d'une thèse en ophtalmologie est aussi recommandée (à moins qu'un travail de thèse n'ait déjà été réalisé). Tout MA et CDC qui a réalisé un travail pourra le présenter lors d'une réunion scientifique à l'extérieur (max. 3 jours ouvrables/an ; au-delà de cette limite, les jours supplémentaires sont décomptés des jours de vacances). En interne, les MA et CDC présentent leurs travaux lors du Residents Day qui se déroule annuellement, en mai.

4.7 Mode d'enseignement

Pour l'enseignement de la Chirurgie, il débute avec un apprentissage par wetlab organisé de manière annuelle par l'HOJG. De plus, les skills chirurgicaux peuvent être pratiqués de manière indépendante par l'utilisation du laboratoire de chirurgie, en utilisant des yeux synthétiques ou des yeux de porc.

5. Evaluations

5.1 Evaluations en milieu de travail

Ces évaluations sont effectuées à la fin de chaque période de rotation par le MC directement responsable de l'unité spécialisée. Ces évaluations sont faites au minimum 4 fois par année. Les évaluations consistent en un mélange de DOPS et mini-CEX (Annexe 2).

5.2 Entretiens

Un entretien d'entrée en fonction est réalisé par le Chef de service ou son suppléant. Un entretien de suivi est réalisé tous les six mois (printemps et automne) par deux Médecins cadres au minimum (Chef de service et/ou Chefs des pôles).

5.3 Entretiens d'évaluations

L'entretien d'évaluation annuel avec validation du logbook s'effectue chaque année en automne (en même temps que l'entretien de suivi) en présence de deux Médecins cadres au minimum (Chef de service et/ou Chefs des pôles). Lors de cet entretien le chef de service signe aussi le logbook FMH tenu par le MA.

5.4 Autres

Durant leur formation à l'HOJG les MA doivent se présenter aux examens ICO et EBO.

6. Candidatures

6.1 Dates pour déposer une candidature

Les MA et CDC sont invités à soumettre leur candidature à la Fondation Asile des Aveugles, Hôpital Ophtalmique Jules-Gonin, chaque année du 1er juin au 1er septembre, uniquement par voie électronique.

6.2 Adresse pour déposer une candidature

Les candidats doivent utiliser la plateforme de postulation en ligne, accessible sur le site internet de la Fondation Asile des Aveugles :

<http://www.ophtalmique.ch/hopital-ophtalmique-jules-gonin/formation-en-ophtalmologie/candidat-m%C3%A9decin-assistant-chef-de-clinique.aspx>

6.3 Documents à joindre à une candidature

Les documents nécessaires à l'élaboration du dossier de candidature sont listés sur le site web de l'HOJG et incluent :

- Lettre de motivation en PDF (max 3MB)
- CV en PDF (max 3 MB), incluant la formation post-graduée accomplie/planifiée
- Diplômes de médecine
- Certifications ICO / EBO (si obtenus au préalable)
- Autres certifications
- Résultats des examens, notamment des finaux de Médecine
- Pour les candidats CDC : évaluation de l'assistantat en ophtalmologie, liste des opérations déjà effectuées, certificat EBO
- Lettres de référence avec coordonnées des référents
- Pour les postulants non francophones le niveau de français selon les normes EU
- Photo passeport en JPEG (max 3 MB)

6.4 Critères de sélection / conditions requises pour être engagé

Les critères minimaux de sélection pour une candidature à un poste de formation sont :

Pour un poste de MA :

- dépose de candidature dans les temps impartis et selon le format de l'HOJG
 - diplôme fédéral de médecin ou un titre jugé équivalent par la confédération helvétique et l'office de la santé publique
 - pour les postulants non francophones un niveau de français B2, norme EU
- Il est recommandé d'avoir déjà effectué l'année de formation post-graduée à option (non ophtalmologie) avant de postuler pour une formation en ophtalmologie.

Pour un poste de CDC :

- le titre FMH en ophtalmologie doit être obtenu au préalable ou équivalent

6.5 Déroulement de la procédure de sélection

Le déroulement de la procédure de sélection des candidats se fait selon l'ordre suivant :

1. Présélection des candidatures par la Commission d'engagement, constituée par le Chef de service, les Chefs des pôles et un représentant des RH
2. Audition des candidats retenus lors d'un entretien avec la Commission d'engagement. Cet entretien se déroule durant l'automne qui suit la dépose de candidatures pour une entrée en fonction le 1^{er} novembre de l'année suivante.
3. Discussion de la Commission d'engagement en l'absence des candidats pour le choix final des candidats

6.6 Contrat d'engagement

Le contrat de travail (Annexe 3) est du type « à durée indéterminée ». En fonction du niveau de leur formation en ophtalmologie, la durée des engagements varie entre 1 et 3 ans. L'HOJG n'engage pas de médecins qui ne se destinent pas à une spécialisation en ophtalmologie.

Annexe 1 – Programme des cours recommandés par l'ISFM et prodigués par le CHUV

Droit médical	01.09.2016	13h - 17h30	4h30	Dr Mirela Caci Mme Jeanne-Pascale Simon	Les cours se déroulent sur le site du CHUV. Le lieu sera communiqué lors de la confirmation de l'inscription.	Cours recommandés par l'ISFM pour les médecins en formation post-gradué
Economie de la santé	24.11.2016	13h à 17h30	4h30	Prof. Jean-Blaise Wasserfallen Dr Christophe Pinget	Les cours se déroulent sur le site du CHUV. Le lieu sera communiqué lors de la confirmation de l'inscription.	
Ethique	17.11.2016	13h à 17h30	4h30	Prof. Lazare Benaroyo, Dre Eve Rubli, Dre Claudia Mazzocato	Les cours se déroulent sur le site du CHUV. Le lieu sera communiqué lors de la confirmation de l'inscription.	
RECI - gestion de la sécurité des patients	13.10.2016	13h à 17h30	4h30	Dre Mirela Caci, Prof. Jean-Blaise Wasserfallen, Mme Maryline Dubuis, Prof. Serge Gallant	Les cours se déroulent sur le site du CHUV. Le lieu sera communiqué lors de la confirmation de l'inscription.	

Annexe 2 – Evaluation en milieu de travail – Mini.CEX et DOPS



Evaluation en milieu de travail

Nom de l'hôpital:

Nom Prénom

Type d'analyse **Mini-CEX** **DOPS** Date

Thème

Mini-CEX	Qu'est ce qui était bien?	Qu'est-ce qui peut être amélioré?
Anamnèse		
Examen		
Professionalisme / communication		
Action clinique		
Examen clinique		
Explication/guidance		
Organisation/efficacité		
DOPS	Qu'est ce qui était bien?	Qu'est-ce qui peut être amélioré?
Préparation		
Aptitude technique		
Asepsie/sécurité		
Conduite professionnelle		

Objectifs d'apprentissage convenus :

.....

L'évaluation a été réalisée sous surveillance du formateur responsable.

Signatures

Médecin-assistant

Formateur

Ce formulaire reste avec le médecin-assistant.

Annexe 3 – Contrat type Médecin Assistant



Fondation
Asile des aveugles

Au service de
votre santé visuelle

Contrat d'engagement de durée indéterminée

Conformément à la convention du 1^{er} juillet 2017 entre d'une part, l'Etat de Vaud, la PMU, la Fondation romande de santé au travail (IST), les hôpitaux privés reconnus d'intérêt public du canton de Vaud, la FHV, l'Université de Lausanne, le Centre pluridisciplinaire, la Fondation romande de santé au travail et d'autre part, l'ASMAV section Vaud, fixant les conditions de travail et de formation des médecins assistants et chefs de clinique dans les hôpitaux d'intérêt public du canton de Vaud.

La Fondation Asile des aveugles engage

Madame / Monsieur

Né/e le en qualité de

Médecin assistant/e

Début du contrat	1^{er} novembre
Lieu de travail	Fondation Asile des aveugles - Lausanne
Taux d'activité	100%
Salaire	CHF xxxx.- + 13e salaire au prorata (2 ^{ème} année)
Assurances sociales	Selon conditions d'assurances en vigueur : AVS/AI/APG/AC, assurance-accidents non professionnels, assurance perte de gain en cas de maladie et le Fonds de prévoyance ASMAC
Médecine du personnel	Applicable
Vacances	5 semaines par année complète
Jours fériés	10 jours par année complète
Période d'essai	3 mois Durant la période d'essai, le présent contrat peut être résilié par chacune des parties, par écrit, moyennant un préavis de 7 jours calendaires.
Délai de résiliation	3 mois
Annexe(s)	Le règlement du personnel Description de fonction CCT des médecins assistants et chefs de clinique Les documents annexés font partie du contrat de travail

Selon les dispositions du Code des obligations, il vous incombe de garder le secret sur les affaires de service et sur les observations faites dans notre établissement. Il en va de même en ce qui concerne l'accès aux données médicales.

Pour accord :

.....
Nom Prénom

Vincent Castagna
Directeur général

Thomas J. Wolfensberger
Directeur médical a.i.

Lieu et date

Références : afa

Lausanne, le 16 mai 2018

Annexe 4 – Contrat type Chef de Clinique



Fondation
Asile des aveugles

Au service de
votre santé visuelle

Contrat d'engagement de durée indéterminée

Conformément à la convention du 1^{er} juillet 2017 entre d'une part, l'Etat de Vaud, la PMU, la Fondation romande de santé au travail (IST), les hôpitaux privés reconnus d'intérêt public du canton de Vaud, la FHV, l'Université de Lausanne, le Centre pluridisciplinaire, la Fondation romande de santé au travail et d'autre part, l'ASMAV section Vaud, fixant les conditions de travail et de formation des médecins assistants et chefs de clinique dans les hôpitaux d'intérêt public du canton de Vaud.

La Fondation Asile des aveugles engage

Madame / Monsieur

Né/e le en qualité de

Chef/fe de Clinique

Début du contrat	1^{er} novembre
Lieu de travail	Fondation Asile des aveugles - Lausanne
Taux d'activité	100 %
Salaire	CHF xxxxx.– + 13e salaire au prorata
Assurances sociales	Selon conditions d'assurances en vigueur : AVS/AI/APG/AC, assurance-accidents non professionnels, assurance perte de gain en cas de maladie et le Fonds de prévoyance ASMAC
Médecine du personnel	Applicable
Vacances	5 semaines par année complète
Jours fériés	10 jours par année complète
Période d'essai	3 mois Durant la période d'essai, le présent contrat peut être résilié par chacune des parties, par écrit, moyennant un préavis de 7 jours calendaires.
Délai de résiliation	3 mois
Annexe(s)	Le règlement du personnel Description de fonction CCT des médecins assistants et chefs de clinique Les documents annexés font partie du contrat de travail

Selon les dispositions du Code des obligations, il vous incombe de garder le secret sur les affaires de service et sur les observations faites dans notre établissement. Il en va de même en ce qui concerne l'accès aux données médicales.

Pour accord :

.....
Prénom Nom

Vincent Castagna
Directeur général

Thomas J. Wolfensberger
Directeur médical a.i.

Lieu et date

Références : ats

Lausanne, le 16 mai 2018